



Déclaration CGT : installation du CNLE

Dans le cadre de l'installation du CNLE « nouveau », la CGT interroge la ministre des solidarités et des familles sur la réelle prise en considération des personnes pauvres ou vulnérables inscrites dans un parcours d'exclusion au regard des décisions prises par notre gouvernement. A savoir, la réforme chômage défavorable notamment aux plus précaires, celle des retraites obligeant à travailler plus longtemps alors que le chômage des seniors est une vraie problématique ou désormais l'obligation des 15 heures d'activité contre l'allocation du RSA pour les bénéficiaires. Il semble évident aujourd'hui que les devoirs supplantent les droits. Les plus pauvres seront davantage à la peine selon le renversement de la logique de protection qui présidait jusqu'alors : « plus on a de responsabilités plus on a de devoirs et plus on est vulnérable plus on a de droits », ce qui questionne la conception même de la solidarité.

La CGT s'inquiète de la suite donnée à la loi Plein Emploi au regard du dispositif « Contrat engagement jeune - CEJ-» dont les premiers enseignements font état de dysfonctionnements flagrants : l'impossibilité de répondre aux objectifs fixés - atteinte des 15 à 20 heures d'activité -, le renforcement du contrôle des jeunes concernés et des professionnels dédiés dans les missions locales, sans compter l'inflation de leur charge de travail.

La CGT espère que le travail du CNLE ne servira pas d'alibi au gouvernement mais sera réellement considéré tant dans ses avis que dans son fonctionnement. La conflictualité positive basée sur l'expression des collègues diversifiés favorise une expertise censée éclairer la décision publique sur cette question de l'exclusion, en réponse aux besoins des 14% de nos concitoyens les plus démunis.

Le 12 octobre 2023

Pour la CGT

Christine Sovrano
Sandrine Gammoudi-Sauzéat